Mairie de Martres-Tolosane

HAUTE-GARONNE

La Cité Artiste

ARRETE DE POLICE N°2022-006
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
Risque inondation

Voies d'accès au lac de Saint-Vidian, Commune de Martres-Tolosane

LE MAIRE

VU le code de la route,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la voirie routière,
VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le risque imminent d'inondation aux abords du lac de Saint-Vidian,
CONSIDERANT que ce risque d'inondation constitue un danger pour la sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès au lac de Saint-Vidian est interdit à tous véhicules et piétons jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès.

Les signaux en place seront déposés et la circulation normalement rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Gendarmerie de CAZERES,
- Monsieur le Chef du Centre de secours de Cazères,

QUI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse sis 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Fait à Martres-Tolosane,
Le 10 janvier 2022

Le 1er Adjoint au Maire,

Pascal THEVENOT

MAIRIE DE MARTRES-TOLOSANE 31220

12 Boulevard de la Magdeleine 31220 MARTRES-TOLOSANE TÉL. 05 61 98 80 02 FAX 05 61 98 86 89
www.mairie-martres-tolosane.fr e-mail : contact@mairie-martres-tolosane.fr